

Edito

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient

C'est un chiffre qui fait froid dans le dos. D'après l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, le nombre de SDF en France a augmenté de 44 % en 10 ans. 81 000 adultes dorment ainsi dehors pour une minorité (10 %), en foyer, dans un centre d'hébergement ou encore à l'hôtel. Pire (si l'on peut dire), il y a désormais également 31 000 enfants concernés par cette précarité. Une croissance exponentielle qui suit la même courbe tragique dans les associations caritatives. Elles aussi, chaque année, viennent en aide à un nombre toujours plus important de personnes en grande difficulté. Au point de craindre de tomber à cours de vivres au cours de l'hiver. C'est notamment le cas des Restos du cœur qui ont accueilli l'an passé plus d'un million de personnes et servi 130 millions de repas et s'attendent à bien plus lors de cette 30^e campagne. Et font déjà appel à la générosité des Français pour que riz, pâtes, lait et autres produits de première nécessité puissent être distribués à ceux qui en ont besoin.

Dans le même temps, on apprend que les dividendes versés à leurs actionnaires par les plus grosses entreprises du CAC 40 telles que L'Oréal, EDF Suez, Airbus, Total ou Vivendi ont augmenté de 4,7 % en 2014. Ce sont ainsi 38,7 milliards d'euros que ces malheureux actionnaires ont eu à se partager en 2014 contre, seulement, 36 milliards en 2013. Des dividendes en progression grâce aux milliers d'emplois supprimés. On comprend mieux le souhait de Pierre Gattaz de voir l'ISF disparaître du paysage français. En revanche, quand il nous explique que cet impôt est « un frein à l'économie », on se dit que, vraiment, il prend les Français pour des imbéciles. Nous, on pense que l'ISF devrait être augmenté et pourrait ainsi venir abonder les caisses des associations caritatives. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour...

Cette formule célèbre souvent attribuée à des élus, mais à l'origine incertaine, résume bien l'attitude de madame Bouchart et de monsieur Blet sur le dossier controversé du Palais des Congrès. **Ceux qui ont cru en la promesse d'un référendum : pour ou contre le Palais des Congrès, peuvent toujours attendre**

On parle pourtant d'une réalisation évaluée à environ 50 millions d'euros et pouvant engendrer des déficits d'exploitation d'un montant tout aussi important pour les 20 années à venir. Tout ceci étant à mettre au conditionnel, peu de monde (notamment les élus d'opposition au conseil de l'agglomération calaisienne) pouvant prétendre avoir une connaissance précise de l'objet de la discussion, maîtriser les enjeux financiers de construction et d'exploitation... pour n'avoir jamais eu en main le moindre document.

Un dossier en route depuis un temps certain, qui devait être adopté à la va vite avant les élections municipales, mais qui sera finalement repoussé.

Une décision de report évoqué par *La Voix du Nord* en date du **12 février 2014** : « *Natacha Bouchart et Philippe Blet, qui promettaient de faire valider définitivement ce projet de cinquante millions d'euros lors du conseil communautaire du 20 février... ont annoncé que ce vote n'aurait lieu qu'après les municipales. La raison avancée est d'abord technique... l'assistant à maîtrise d'ouvrage n'a pas encore terminé l'instruction de ces offres,* » *La Voix du Nord* de poursuivre : « *L'autre raison est plus électorale* : « Pour des raisons strictement



Une page Facebook sera bientôt ouverte pour permettre aux Calaisiens de s'exprimer sur le projet de Palais des Congrès.

électorales, des opposants ont entrepris une campagne de désinformation, dénonce *Natacha Bouchart*. Ils s'emploient à semer le doute, avec des méthodes qui visent à tromper les Calaisiens. Ils tentent de faire croire que ce projet n'est ni réfléchi, ni budgétisé. Ces candidats ne veulent pas du centre de congrès... Plus surprenant, *Natacha Bouchart* évoque la tenue d'un référendum sur le sujet, alors que le scrutin municipal lui-même aurait pu, de fait, en faire office. « Nous organiserons une consultation sur le projet de palais des congrès. J'ai toujours privilégié la démocratie participative, je vais au bout de la démarche ».

Si nous reproduisons une partie non négligeable de l'article signé Bruno Mallet, c'est qu'en lui-même il résume

tout l'amateurisme d'un duo qui s'apprête aujourd'hui à mépriser la population calaisienne, à lui imposer des augmentations d'impôts supplémentaires. Les opposants jetteraient le discrédit sur un projet formidable.

La qualité du projet n'est ici nullement en cause, l'opposition se contentant de jouer son rôle : examiner le fond du dossier, informer la population, analyser l'opportunité et le contexte ambiant, peser avec les citoyens les avantages et les inconvénients, prendre position pour ou contre.

Tous les élus devraient agir de la sorte. Or, avec le renouvellement du conseil communautaire, la majorité des nouveaux élus n'a aucune connaissance du dossier, à aucun moment depuis son

Suite p 2

Le dessin



A regarder

Débat sur La Chaîne Parlementaire

Vendredi soir (21 novembre) Jacky Hénin était sur LCP pour un débat vif sur l'immigration à Calais. Vous pouvez revoir la vidéo avec ce lien : http://www.dailymotion.com/video/x2aq7xt_ca-vous-regarde-le-debat-migrants-de-calais-la-france-dans-l-impasse_news

Calendrier

JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

Soirée beaujolais et ses toasts



SAMEDI 6 DECEMBRE 2014



MARCHE DE NOEL AUX GROTTES DE VELOURS

SAMEDI 7 FEVRIER 2015

SOIREE « CREPES »



Transmanche

My Ferry Link attend son heure

Lundi, mardi, mercredi de cette semaine les avocats de la SCOP née de la mort de SEAFRANCE et d'Eurotunnel ont défendu leurs intérêts devant les tribunaux britanniques à Londres. En jeu, si ce n'est la vie, au moins l'avenir immédiat de la société My Ferry Link.

Des audiences judiciaires qui visent à contester l'interdiction de naviguer sur la ligne Calais-Douvres rendue par l'autorité de la concurrence britannique, à l'encontre de la nouvelle société calaisienne.

Un dossier qui ne manque pas d'interroger et apparaît dans le contexte économique particulièrement libéral de la Grande-Bretagne, comme un pied de nez envoyé à la France. Comment ressentir autrement cette attaque d'une nation qui prône en permanence la libre concurrence à outrance, veut que seul le marché décide de qui doit vivre ou mourir, et prétend éliminer un concurrent par une décision de justice ? Si l'on voulait laisser comprendre que dans cette affaire, seuls les intérêts des sociétés battant pavillon britannique compte, on ne s'y prendrait pas autrement.

Les avocats des défenseurs ont bien évidemment mis en avant leurs arguments et notamment démontré que la nouvelle société était une création et n'avait aucun lien juridique avec SEA-

FRANCE qui appartenait à la SNCF et avait été liquidée. C'est tellement vrai que l'ensemble des salariés a été licencié, et qu'Eurotunnel a fait l'acquisition, aux enchères comme l'a déterminé la loi française, de l'ensemble des biens ayant appartenu à l'ex-armement naval SNCF (les navires, les logos, les fichiers clients...).

C'est cette réalité que contestent les britanniques qui parlent de fusion de société. Qu'ils veuillent bien alors nous expliquer pourquoi la justice française réclame à la SNCF, et pas à My Ferry Link, les dommages et intérêts dus pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. On se demande à ce stade si les Anglais font vraiment effort de compréhension, car dans d'autres dossiers, des Britanniques rachètent en France des actifs dans les mêmes conditions.

Un procès qui laisse un arrière-goût de « d'abord les miens ». C'est tellement vrai que la société DFDS menace ni plus ni moins de quitter Calais si le jugement ne lui convient pas. En fait, il apparaît évident que cette société a commencé à préparer son départ depuis plusieurs semaines. De nombreux clients ont été réorientés sur Dunkerque, l'état du matériel en service sur la liaison Calais-Douvres ne cesse de se dégrader, et cerise sur le gâteau, à l'ouverture du procès, DFDS proposerait à ceux de ces salariés qui souhaitent quitter l'entreprise : des primes.

Souhaitons que le bon sens l'emporte, et que My ferry Link puisse prendre davantage de puissance pour l'avenir. My ferry Link dont les comptes ont été positifs cet été et qui a battu en novembre record sur record.



Poil à gratter

Libre et indépendante

La semaine passée nous évoquions ici même le reportage de France 2 dans lequel il était question de l'absence de Natacha Bouchart au Sénat. La sénatrice maire de Calais réalisant tout de même l'exploit de pointer dans le très haut du classement, se classant parmi les deux plus mauvais élèves de la classe. Une information traitée, très gentiment, par le quotidien local *Nord Littoral*. Gentiment parce que, bien évidemment, s'agissant de Natacha Bouchart, la grande amie de Philippe Hénon, rédacteur en chef, il fallait bien sûr traiter le sujet mais en se gardant de trop égratigner l'élue. Ainsi donc, contrairement à ce qui aurait été fait avec d'autres élus moins « protégés », point de UNE accrocheuse et encore moins d'affichette de UNE vendeuse. Non, rien de tout cela. Une évidence ici, Jacky Hénon, pourtant beaucoup plus présent au Parlement européen, n'avait pas eu droit à tant d'égards...

La Voix du Nord quant à elle, a préféré traiter le dossier en pages Région, histoire sans doute de montrer à ses 350 000 lecteurs qu'on peut prétendre assumer des postes électifs majeurs mais surtout bien profiter du système.

Simple méconnaissance ?

Soit c'est de la méconnaissance. Soit c'est de la mauvaise foi. Soit c'est un mélange des deux. Quoi qu'il en soit dans la dernière Newsletter de l'agglomération, on pouvait lire que « le Président et les élus communaux ont souhaité que les équipements communaux soient en accès PMR. » Pour preuve, on nous explique que de jeunes enfants « autistes, déficients mentaux et un épileptique » sont venus pratiquer le patin à glace à ICEO. Oui, sauf que cela ne doit rien aux élus actuels...

Car si la patinoire dispose de fauteuils sur glace pour permettre aux personnes handicapées de goûter aux joies de la glisse, et si la piscine est accessible aux personnes à mobilité réduite, c'est bien parce que l'accessibilité avait été pensée à la conception de l'équipement et date donc de 2006... Un problème de mémoire sans doute.

Démocratiquement annulée...

Quand il n'y a pas assez d'élus présents à son goût, Patrice Cambraye préfère lever la séance du Comité Technique Paritaire. C'est ce qui s'est passé le vendredi 21 novembre dernier. Pourtant le quorum était atteint grâce aux représentants syndicaux, qui eux, participent systématiquement aux réunions. C'est faire preuve d'une conception de la démocra-

Suite de la p 1

installation en avril, le nouveau conseil communautaire n'a eu à examiner la question. Sur quelles bases vont-ils décider ? Par ailleurs comment ne pas créer d'inquiétude dans la population dès lors que les citoyens de l'agglomération ne disposent que de peu d'informations ?

La crise dans laquelle nous vivons est telle, la diminution annoncée des dotations de l'état étant présentée par de nombreux élus du territoire comme une difficulté majeure, qu'il nous apparaît important de permettre à chacun de décider si oui ou non le risque est à prendre.

Compte tenu de cette réalité et des engagements pris antérieurement par les initiateurs du projet, nous sollicitons la tenue d'un référendum communautaire sur la question du Palais des Congrès. Nous nous adressons à tous les maires de l'agglomération pour leur avancer l'idée qu'une telle démarche permettrait d'informer tous les citoyens qui voudront bien participer au débat, et surtout de partager une décision lourde d'avenir. On a souvent par le passé, décrié les réalisations de la majorité de gauche, chacun doit savoir que l'estimation du Palais des Congrès c'est l'équivalent en même temps : d'ICEO, de Calypso, de la base de voile, de la base de char à voile, de l'aéroport.

La situation est-elle à ce point idyllique que notre agglomération qui a du mal à payer ses fournisseurs, est obligée de revoir ses dépenses de personnel à la hausse... puisse assumer un tel engagement sans impôts supplémentaires pour sa population ? Permettons aux citoyens de participer et de faire vivre la démocratie, faisons droit à cette simple demande : Palais des Congrès : un référendum !

Chapeau !

A Pierre-Yves Chatelin qui a bouclé ce mardi 25 novembre sa 3^e Route du Rhum après 22 jours et 21 h de traversée. C'est donc en 8^e position de la catégorie « Rhum » qu'il a atteint Point-à-Pitre. De quoi être pleinement satisfait car c'est un bel exploit sportif que le marin calaisien a réalisé là. Surtout quand on sait que 24 skippers ont déjà abandonné alors que tous ne sont pas encore arrivés. Une belle leçon de courage et de persévérance donc. Bref, un héros ordinaire...



tie pour le moins... originale : quand il pense être mis en minorité et donc ne pas pouvoir faire voter ce qu'il veut, le vice-président annule tout. Venant de la part d'un élu qui se targue d'être un ancien syndicaliste, c'est même carrément lamentable... Mais en plus c'est parfaitement ridicule, puisque les syndicats pourraient bien être majoritaires et contre une décision de la collectivité, leur avis n'est jamais que consultatif...

Ce qui ne sera plus le cas avec la loi de modernisation des CTP qui précise : « si un projet de texte recueille un avis défavorable unanime de la part des représentants du personnel, il doit faire l'objet d'un réexamen et une deuxième délibération doit être organisée dans un délai de 8 à 30 jours. » Manifestement, c'est bien ce que Patrice Cambraye craint.